

## Conditions d'utilisation – Bibliothèque de Grangeneuve

Les usagers de la bibliothèque s'engagent à respecter ces conditions d'utilisation.

### 1. Inscription

La Bibliothèque est principalement ouverte aux élèves et aux collaboratrices/collaborateurs de Grangeneuve, de l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG) et du Service des forêts et de la faune (SFN), mais aussi aux usagers externes domiciliés en Suisse.

L'inscription est gratuite. Elle est effectuée sur présentation d'une pièce d'identité.

### 2. Conditions de prêt

Le lecteur est autorisé à emprunter jusqu'à 10 documents par jour.

La durée du prêt est de quatre semaines. La date d'échéance se trouve à l'intérieur de chaque document. Le renouvellement du prêt est autorisé pour autant que le document prêté ne soit pas réservé par un autre lecteur.

Les encyclopédies, dictionnaires et ouvrages de référence, ainsi que les archives sont consultables uniquement en salle de lecture.

### 3. Retard

Les documents qui ne sont pas restitués dans les délais entraînent des frais de rappel qui se cumulent :

- 1<sup>er</sup> rappel : CHF 2.–
- 2<sup>e</sup> rappel : CHF + 5.–
- 3<sup>e</sup> rappel : CHF + 10.–

Si ces rappels restent sans effet, les documents empruntés sont facturés au prix de librairie du jour. A ce montant s'ajoutent les frais de rappel accumulés, majorés de frais administratifs de CHF 5.–. Dès lors, le lecteur est exclu du prêt.

Sans réaction du lecteur après ces mesures successives, Grangeneuve se réserve le droit de le mettre en poursuite.

### 4. Perte ou détérioration de document

Au cas où un document est perdu ou détérioré de telle façon qu'il devienne irréparable, le lecteur est tenu de rembourser la valeur du document selon le même principe que le point précédent (point 3).

### 5. Règlement intérieur

Les usagers veillent à ne pas troubler la tranquillité de la Bibliothèque.